
Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Les Archives de la Guadeloupe

Jean-Paul Hervieu

Numéro 9-10, 1968

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1044183ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1044183ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Hervieu, J.-P. (1968). Les Archives de la Guadeloupe. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (9-10), 153–157. <https://doi.org/10.7202/1044183ar>

Les Archives de la Guadeloupe

par

Jean-Paul HERVIEU

Les *Archives départementales de la Guadeloupe* ont été officiellement créées, il y a seulement dix-sept ans, par l'arrêté préfectoral du 23 août 1951 pris en application du décret du 28 juin 1947 qui étendait aux départements français d'outre-mer la législation métropolitaine en matière d'archives.

Pour la période antérieure, deux seules réalisations sont à noter dans le domaine de la protection des archives publiques à la Guadeloupe: la création, par les gouverneurs, d'un petit service d'archives (rattaché à leur cabinet) destiné à conserver les papiers des seuls bureaux du « gouvernement » et surtout à relier les journaux officiels, les arrêtés gubernatoriaux et les dépêches ministérielles, et, en second lieu, l'organisation, à la suite du décret du 30 novembre 1920, d'un dépôt des papiers publics pour conserver, mais seulement à partir de 1912¹, les doubles des minutes notariales, des registres hypothécaires et des arrêts et jugements des cour et tribunaux.

De 1951 à 1960 environ, les Archives départementales se sont surtout efforcées de rassembler les papiers des différents bureaux de la préfecture. Depuis 1960, leur activité s'est étendue à tous les services publics et même aux notaires, comme le prévoit la réglementation archivistique française.

*
**

Les principaux fonds actuellement conservés et accessibles aux chercheurs peuvent se répartir de la manière suivante:

1. Pour la période antérieure, ces documents sont conservés, à Paris, au dépôt des papiers publics d'outre-mer rattaché à la Section outre-mer des Archives nationales.

1°) *Dépêches ministérielles*: Il s'agit de la correspondance adressée par le ministre de la Marine (puis des Colonies) au gouverneur de la Guadeloupe. Les lettres ont été reliées en registres (1 à 4 par an) et remontent à l'année 1826¹.

2°) *Arrêtés et décisions du gouverneur*: Ce fonds, également relié en registres (1 à 12 par an), ne commence qu'en 1894.

3°) *Fonds du Conseil privé de la Guadeloupe et du Conseil de contentieux administratif*: Ces deux organismes supprimés en 1947, jouaient, auprès du gouverneur, l'un le rôle d'un organe consultatif dans l'administration de l'île, l'autre celui d'une juridiction administrative. Leurs registres de délibérations et de décisions remontent à 1826.

4°) *Fonds suédois de Saint-Barthélémy*: Il s'agit des archives publiques de l'île de Saint-Barthélémy pendant la période suédoise²; ces archives, très complètes pour toute cette période, forment, en réalité, plusieurs fonds: papiers du gouverneur, archives du tribunal, de la douane (**manifestes**), minutes notariales, etc. Elles ont été transférées à Basse-Terre en 1932 (pour la plus grande partie) et en 1962, et ont reçu la même année un classement sommaire. Un classement définitif et un microfilmage systématique sont à l'étude, à la suite d'une demande adressée par la direction des Archives royales de Suède à la direction des Archives de France.

5°) *Registres hypothécaires*: Ce fonds, versé en 1966 par les conservations des hypothèques de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre, constitue une source de première importance pour l'histoire économique et sociale (transcription des mutations immobilières). Les registres commencent en 1811 pour la conservation des hypothèques de Basse-Terre, 1830 pour celles de Pointe-à-Pitre et de Saint-Martin, et 1857 (seule année conservée) pour celle de Marie-Galante.

6°) *Registres d'état civil de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre et de la ville de Basse-Terre*: Il s'agit de deux fonds distincts, l'un versé en 1962 par le tribunal

1. Il existe également un registre constitué de copies de dépêches ministérielles concernant les douanes (1817-1838).

2. 1784-1878. L'île fut ensuite rattachée administrativement à la Guadeloupe et forme, actuellement, un canton et une commune du département (arrondissement de Saint-Martin et Saint-Barthélémy).

de Pointe-à-Pitre, l'autre déposé en 1961 par la mairie de Basse-Terre. Les premiers registres conservés sont, par commune, les suivants :

- Abymes: 1839 (naissances), 1838 (mariages), 1838 (décès).
- Anse-Bertrand: 1775 (baptêmes, mariages, sépultures).
- Baie-Mahault: 1781 (baptêmes, mariages, sépultures).
- Désirade: 1783 (baptêmes, mariages, sépultures).
- Gosier: 1782 (baptêmes, mariages, sépultures).
- Lamentin: 1790 (baptêmes, mariages, sépultures).
- Marie-Galante (Capesterre): 1842 (naissances), 1838 (mariages), 1842 (décès).
- Marie-Galante (Grand-Bourg): 1840 (naissances), 1838 (mariages), 1825 (décès).
- Marie-Galante (Vieux-Fort-Saint-Louis): 1842 (naissances), 1841 (mariages), 1839 (décès).
- Morne-à-l'Eau: 1782 (baptêmes, mariages, sépultures).
- Moule: 1793 (baptêmes, mariages, sépultures).
- Petit-Bourg: 1803 (naissances, mariages, décès).
- Petit-Canal: 1780 (baptêmes, mariages, sépultures).
- Pointe-à-Pitre: 1802 (naissances), 1801 (mariages), 1800 (décès).
- Port-Louis: 1780 (baptêmes, mariages, sépultures).
- Sainte-Anne: 1781 (baptêmes, mariages, sépultures).
- Sainte-Rose: 1781 (baptêmes, mariages, sépultures).
- Saint-François: 1782 (baptêmes, mariages, sépultures).
- Basse-Terre: 1795 (naissances), 1795 (mariages), 1794 (décès).

7°) *Minutes notariales*: Depuis 1964, quatre dépôts de minutes ont été effectués par les notaires de la Guadeloupe: M^e Boudin à Basse-Terre (minutes à partir de 1759), M^e Lacour à Basse-Terre (minutes à partir de 1792), M^e Turllet à Basse-Terre (minutes à partir de 1771) et le tribunal d'instance de Saint-Martin (minutes à partir de 1775).

Après cette énumération des principaux fonds d'archives des Archives départementales de la Guadeloupe, il convient de ne pas oublier les « archives imprimées », publications administratives d'une grande importance pour l'histoire du XIX^e et du XX^e siècles : *procès-verbaux des délibérations du Conseil colonial* puis *du Conseil général* (à partir de 1834), *Bulletin, Gazette* et *Journal officiels de la Guadeloupe* (à partir de 1828).

En outre, les Archives départementales conservent les manuscrits de l'historien local Jules Ballet (1825-1904) : 19 volumes et 10 liasses concernant l'histoire politique, économique et sociale du XIX^e siècle¹.

*
**

Une importante bibliothèque historique de plus de mille ouvrages ou brochures est annexée aux Archives départementales. Elle comprend d'une part, les livres acquis depuis 1960 et, d'autre part, deux fonds, l'un déposé en 1962 et en 1967, celui de la Fédération mutualiste, et, l'autre en 1964, la bibliothèque du Conseil général. Comprenant des ouvrages sur l'histoire de la Guadeloupe et des journaux locaux (XIX^e et XX^e siècles), elle constitue actuellement la bibliothèque historique la plus complète existant en Guadeloupe².

*
**

Ce rapide survol des ressources documentaires du dépôt d'archives de la Guadeloupe laissera sans doute le lecteur dans la perplexité : il y a si peu de documents de plus de cent ans et aucun antérieur à 1759. L'explication est simple : en plus du climat tropical destructeur, la Guadeloupe a eu à souffrir de guerres, de tremblements de terre et de cyclones, mais les dégâts les plus importants sont dus aux multiples incendies qui, jusqu'à une date récente, ont détruit les services administratifs ; ainsi, pour la seule ville de Basse-Terre, on peut dénombrer au XX^e siècle, les immeubles sinistrés suivants : hôtel du gouvernement (1905), greffe du tribunal (1918), direction des domaines (1922), greffe de la cour d'appel

1. Pour le XVII^e et le XVIII^e siècles, les travaux de Jules Ballet ont été publiés, en 5 volumes, de 1890 à 1899, sous le titre *La Guadeloupe. Renseignements sur l'histoire...*

2. Une collection de microfilms de documents conservés en Europe existe également et s'accroît régulièrement chaque année.

(1929), hôtel du Conseil général (1931) et même, Archives départementales (1955)¹.

Depuis 1956, le magasin d'archives est à l'abri du feu (plafond de ciment armé et rayonnages métalliques) mais, à l'heure actuelle, il n'offre plus une seule tablette libre. Un projet d'agrandissement et de modernisation, en cours d'élaboration, permettra aux Archives départementales de recevoir des locaux vastes et climatisés et ainsi, de conserver, avec les meilleures garanties, le patrimoine historique graphique de la Guadeloupe.

Jean-Paul HERVIEU.

1. L'incendie des Archives départementales ne fit, en 1955, que peu de dégâts parmi les collections conservées. Mais tous les papiers furent mouillés, d'où un travail de séchage qui dura plusieurs années.